

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 07/07/15**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 15 juin 2015*

Le lundi 15 juin 2015, à 18h30, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le mardi 9 juin 2015 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

**Étaient présents :**

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

**Était absente et excusée :**

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE ;

\*\*\*\*\*

Monsieur Yves POZZO di BORGO est arrivé à 18h34 pendant le vote de l'affaire 07 2015 026. Il a pris part au vote de cette affaire et au vote des affaires suivantes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

### **1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2015 024**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Laurence AMAND pour Olivier LE QUERE, Madame le Maire propose de désigner René-François BERNARD et Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 024**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 mai 2015. 07 2015 025**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire indique que le procès-verbal a été adressé aux élus. Madame le Maire signale avoir établi le procès verbal avec les déclarations de Monsieur Christian LE ROUX, à sa demande, selon lesquelles le gérant du cinéma La Pagode avait été condamné en justice en décembre 2014 pour occupation sans droit ni titre. Madame le Maire précise qu'aucune décision de justice n'est tombée dans ce dossier qui est encore en cours de conciliation.

Monsieur Christian LE ROUX répond avoir indiqué au directeur de cabinet de Madame le Maire la date de la décision de justice, et tient à sa disposition le nom du juge et le nom de l'assesseur qui ont donné et rendu cette décision.

Madame le Maire précise que toutes les autres observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du mardi 12 mai 2015 est donc adopté.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 025**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **3 - Dotation de l'état-spécial du 7e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2015. 07 2015 026**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que le budget de l'état-spécial, décliné chapitre par chapitre, doit être adopté à l'équilibre par le Conseil d'arrondissement puis adressé au Maire de Paris dans le mois qui suit la notification. Le budget supplémentaire de chaque arrondissement est ensuite soumis au Conseil de Paris en même temps que le projet de budget général.

Les montants des dotations à l'état-spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement ont été notifiés le 28 mai 2015 et se répartissent de la manière suivante :

- dotation d'animation locale : 311.398,93 euros ;
- dotation de gestion locale : 2.033.191,95 euros ;
- dotation d'investissement : 340.487,39 euros.

Ces montants viennent remplacer les montants attribués en crédits initiaux à l'occasion du budget primitif 2015. Ils prennent en compte le solde d'exécution 2014 de l'état-spécial, et les mouvements retenus par la commission qui s'est réunie le 28 avril dernier.

Madame DAUVERGNE indique que les demandes complémentaires pour l'état-spécial ont été accordées, la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement ayant obtenu, en budget supplémentaire, 91.463,88 euros.

Madame DAUVERGNE demande d'adopter ce budget supplémentaire.

Madame Capucine EDOU regrette, comme elle l'a déjà indiqué lors du vote du Compte administratif lors du dernier conseil, qu'il n'y ait pas une note explicative de l'ensemble de ce budget. Un tel document aiderait à la prise de décision et à la pédagogie générale. Madame EDOU souhaiterait des explications sur le montant des réceptions et des frais d'affranchissement, qui comportent des augmentations, notamment les réceptions avec une hausse de 2.000 euros.

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2015 026**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**4 – Adoption d’une convention cadre régissant les modalités d’occupation par des associations des locaux scolaires du 1er degré pour l’année scolaire 2015-2016. 07 2015 027**

**5 – Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7e et l’association Entr’Acte pour l’occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2015 028**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

Madame le Maire propose de rassembler deux délibérations concernant des conventions d’occupations de lieux sous l’autorité de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur Thierry HODENT indique qu’il s’agit d’autorisations données à Madame le Maire pour signer des conventions d’occupation des écoles du 7<sup>e</sup> arrondissement et du conservatoire Erik Satie, par l’association Entr’Acte, dirigée par Monsieur Aymar de RAMBUTEAU, qui, comme tous les ans, occupe des locaux pour y stocker du matériel musical.

Monsieur HODENT propose de voter pour donner l’autorisation à Madame le Maire de pouvoir signer ces conventions.

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2015 027**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2015 028**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**6 – Conventions d’occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la mairie du 7e arrondissement et 15 associations. 07 2015 029**

**7 – Conventions entre la Mairie du 7e et 3 associations pour l’occupation régulière d’une salle de réunion en Mairie. 07 2015 030**

*Rapporteur : M. Christophe POISSON*

Madame le Maire propose de rassembler deux délibérations concernant des conventions d'occupations avec plusieurs associations pour l'occupation régulière de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur Christophe POISSON indique que ces délibérations autorisent Madame le Maire à signer une convention avec des associations pour l'occupation régulière des salles de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant la salle de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, située au rez-de-chaussée, la convention donne la possibilité d'accueil à 3 associations :

- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75)
- Association Union Nationale des Combattants (UNC)
- Société d'Histoire et d'Archéologie (SHA)

Le même principe régit l'attribution de la salle Jean Nicot auprès de 15 associations. A ce titre, Monsieur POISSON indique une petite correction à apporter dans un tableau concernant Inter7, présidée actuellement par Monsieur Jean-Pierre MASSON.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement à signer, avec trois associations, une convention pour l'occupation régulière de la salle de réunion de la Mairie située 116, rue de Grenelle à Paris 7<sup>e</sup>, au rez-de-chaussée, porche H.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2015 029**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2015 030**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**8 – Réalisation 4 rue de Lille (7e) d'un programme de 18 logements sociaux (6 PLAI, 8 PLUS et 4 PLS) par ELOGIE. 2015 DLH 13**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire indique avoir convenu en préalable avec la Mairie de Paris que sur les 18 logements sociaux proposés dans ce programme, deux tiers soient des logements sociaux intermédiaires.

Madame Josiane GAUDE indique que ce projet consiste en la réalisation par le bailleur ELOGIE, dans un immeuble situé 4 rue de Lille affecté au préalable à la bibliothèque Inalco, d'un programme de logements sociaux qui comporterait 6 logements PLAI, 8 logements PLU et 4 logements PLS.

Le programme porte sur la réhabilitation lourde du bâtiment existant, assimilable à de la construction neuve, pour aménager ces 18 logements sociaux. Le niveau de performance énergétique du bâtiment sera conforme aux objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris. Le bâtiment comportera des locaux pour le tri sélectif et les vélos.

Les valeurs locatives seront fondées sur les bases réglementaires, 5,97/m<sup>2</sup> pour les logements PLAI, 6,70/m<sup>2</sup> pour les logements PLU et 13,07/m<sup>2</sup> pour les logements PLS.

Le prix global de l'opération a été évalué à 6.755.081 euros, se décomposant comme suit :

- 1.564.025 euros pour le foncier ;
- 4.260.797 euros pour les travaux ;
- 930.259 euros pour les honoraires divers.

Soit 6.755.081 euros.

Madame GAUDE propose en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité, et d'accorder à ELOGIE une subvention d'un montant global maximum de 1.422.084 euros ; d'apporter la garantie de la Ville aux emprunts PLAI, PLU et PLS, à souscrire par le bailleur ELOGIE pour le financement de ces logements.

Monsieur Yves POZZO DI BORGO estime de bonne stratégie de négocier le type de logement avec la Ville, et remercie Madame le Maire de le faire intelligemment. Monsieur POZZO DI BORGO souhaite que la Mairie de Paris accepte d'y reloger prioritairement les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement à la recherche d'un logement social.

Madame le Maire indique avoir réitéré cette demande et insisté pour que les bailleurs sociaux soient plus vigilants quant aux personnes qui sont affectées. Madame le Maire indique essayer d'obtenir également un quota plus important de désignation pour la Mairie du 7<sup>e</sup>, et d'avoir une répartition plus cohérente. Dans le cas des 18 logements sociaux concernés, 6 seront désignés par la Mairie de Paris et 3 par la Mairie du 7<sup>e</sup>. Madame le Maire souhaite cependant soumettre des familles du 7<sup>e</sup> arrondissement en attente urgente de relogement.

Monsieur LE ROUX estime que le 4 rue de Lille n'est pas forcément le meilleur immeuble pour accueillir du logement social, dans la mesure où il abritait une bibliothèque et qu'il faut totalement le réhabiliter. Concernant le plan de financement, Monsieur LE ROUX indique qu'aujourd'hui la construction de logements sociaux dans Paris se chiffre en moyenne de 2 000 à 2 500 euros/m<sup>2</sup>. Sur le projet du 4 rue de Lille, le montant s'élève à 5 400 euros/m<sup>2</sup>. C'est donc un projet lourd, cher, mais qui sera utile.

En revanche, concernant le rez-de-chaussée de cet immeuble, Monsieur LE ROUX aurait aimé obtenir un équipement public municipal de proximité plutôt que trois appartements respectivement d'une pièce, de deux pièces et de trois pièces.

Madame le Maire indique avoir accepté des logements sociaux à cette adresse, avec la répartition indiquée sur le type de logements sociaux pour le 7<sup>e</sup> qui est intermédiaire. Elle rappelle avoir obtenu une PMI dans un autre ensemble de logements sociaux, rue Cler.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2015 DLH 13**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**9 – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-Création d'un permis de végétaliser. 2015 DEVE 9**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur René-François BERNARD indique que la demande des habitants de Paris pour augmenter les surfaces végétalisées est importante. La Ville de Paris souhaite y répondre. Elle le fait à travers un permis de végétaliser qui va être accordé à un certain nombre de porteurs de projets, dont sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'avenue Constant Coquelin. Ce permis va s'articuler autour d'un document intitulé « charte ». Il s'agira d'une construction juridique autour d'une autorisation du domaine public. Cela concerne aussi des aspects techniques et des aspects de responsabilité.

Monsieur BERNARD propose d'adopter cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2015 DEVE 9**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**10 – Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020. 2015 DEVE 38**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD souligne les démarches « bio » conduites par les Caisses des écoles parisiennes dont la qualité et l'investissement sont appréciés. Autour de cela, le concept d'alimentation durable a été créé. Il ajoute quelques éléments supplémentaires, comme par exemple le fait d'avoir des produits pas forcément issus de l'alimentation biologique, mais qui, comme le poisson, sont issus de pêches dites « durables ». Tout cela correspond à un ensemble bien défini, avec des avantages environnementaux, économiques, sanitaires. L'idée est donc que les 30 millions de repas servis dans les 1.200 restaurants collectifs (crèches, écoles, restaurants administratifs, etc.) par la Ville de Paris durant l'année puissent être articulés sur un plan.

Monsieur BERNARD estime ne pouvoir qu'appuyer cette démarche, et aller jusqu'à ce que le quart des repas soit concerné par celle-ci, et propose donc de voter cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2015 DEVE 38**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**11 – Contrat de gestion des lavatories. 2015 DVD 26**

**12 – Vœu relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des toilettes du Champ de Mars. Rattaché au projet de délibération 2015 DVD 26. V 07 2015 031**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire indique qu'un vœu sur l'amplitude horaire a été déposé. Cela vient d'une demande de disposer de toilettes aux abords, ainsi que vers le Champ de Mars. Mais les toilettes sont ouvertes en décalage total avec les horaires d'ouverture de la Tour Eiffel.

Monsieur BERNARD indique que la délibération porte sur les « lavatories » de la Ville de Paris, c'est-à-dire les toilettes. Un appel à proposition a été ouvert sur 6 « lavatories » à Paris dont celui situé avenue Joseph Bouvard sur le Champ de Mars intégré dans Vinci Park. Une entreprise a répondu à cette consultation. Le droit d'entrée est de 0,80 euro. La présente délibération permet à la société POINT WC de bénéficier de ce contrat de la Ville de Paris pendant 10 ans pour gérer ces 6 lavatories parisiens.

Concernant le vœu, il s'agit en effet de prendre en considération les usages du Champ de Mars dans les plages horaires d'ouverture des toilettes publiques sur le Champ de Mars. La Tour Eiffel est en effet, ouverte entre 09h00 et 00h45, de mi-juin à début septembre, et de 09h00 à 23h45 durant l'hiver. Il y a une présence croissante des pique-niques sur les pelouses. En conséquence, pour répondre à ces demandes, il est nécessaire d'élargir l'amplitude horaire, donc de 10h00 à 21h00 en hiver, et de 10h00 à minuit en été.



Monsieur BERNARD propose donc d'adopter cette délibération et ce vœu.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2015 DVD 26**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2015 031**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**13 – Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux. 2015 DVD 126**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que cette délibération concerne tout le projet d'éclairage public parisien, les travaux neufs, ainsi que ceux de signalisation, les feux, ainsi que les boucles de détection pour le fonctionnement automatique. Monsieur BERNARD indique que la répartition par lots ne convient pas. Au regard de la population, le 7<sup>e</sup> arrondissement est associé au 16<sup>e</sup> et au 15<sup>e</sup> arrondissement. Ces trois arrondissements, tous dans l'opposition municipale, ne reçoivent que la moitié des crédits attribués aux autres arrondissements parisiens du Nord et de l'Est. Les services de la Mairie de Paris expliquent qu'il n'y a pas de projet d'aménagement de place. Selon monsieur BERNARD, c'est tout simplement parce que la Ville de Paris ne les a pas retenus.

Monsieur BERNARD propose l'abstention sur cette proposition de ventilation des lots.

Madame EDOU estime que la remarque concernant la couleur politique des arrondissements concernés par ce plan local est déplacée. En revanche, si la raison technique est qu'il n'y a pas d'aménagement de place, madame EDOU estime que le 7<sup>e</sup> arrondissement pourrait mériter certains aménagements et qu'un budget avait été proposé dans le cadre du budget participatif pour aménager l'ensemble du carrefour Raspail – Sèvres-Babylone. Madame EDOU indique que si ce genre de projet était retenu, les projets parisiens de grands aménagements de places pourraient évoluer.

Monsieur LE QUERE rappelle à Madame EDOU que le projet évoqué à Sèvres-Babylone, estimé à 800.000 euros, a été « parisiannisé », c'est-à-dire retenu sur le budget participatif parisien.

**Un avis favorable est donné au projet de délibération 2015 DVD 126**

**Pour : 1 (Mme EDOU)**  
**Contre : /**  
**Abstention : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**14 – Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole. 2015 DVD 165**

**15 – Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie. 2015 DVD 168**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que la première délibération consiste à ajouter une nouvelle place de stationnement dans les stations Autolib' pour des véhicules électriques privés. La deuxième délibération prévoit de mettre deux places supplémentaires pour les véhicules partagés.

Monsieur BERNARD dénonce des stations Autolib' toujours plus importantes au bon vouloir des promoteurs, sans concertation. Monsieur BERNARD appelle à voter contre la délibération.

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DVD 165**

**Pour : 1 (Mme EDOU)**  
**Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DVD 168**

**Pour : 1 (Mme EDOU)**  
**Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**16 – Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel. 2015 DAC 313**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

Monsieur HODENT indique que cette délibération porte sur un plan de rétablissement des éléments culturels de Paris. Pour l'instant, la première tranche ne comporte pas d'églises du

7<sup>e</sup> arrondissement. Des plans d'affectation sont en cours avec la Direction des Affaires Culturelles (DAC).

Monsieur HODENT demande l'approbation de la délibération en soutien aux établissements culturels, qu'ils soient catholiques, protestants ou autres.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2015 DAC 313**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**17 – Subvention (5.000 euros) à l'association Ciné d'Hier (7e). 2015 DAC 442**

**18 – Subvention (2.630 euros) à l'association Ensemble Vocal de Paris (7e). 2015 DAC 449**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

Madame le Maire indique que l'association Ensemble Vocal de Paris propose désormais des concerts à la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement tous les vendredis qui connaissent un grand succès.

Monsieur HODENT indique qu'il ne développera pas sur l'association Ciné d'Hier, très connue depuis plusieurs années dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Elle est présidée par Lucia DORE-IVANOVITCH. Sa réalisation la plus importante est le Festival du « 7<sup>ème</sup> Art dans le 7<sup>e</sup> », pour lequel elle est directrice artistique. Le Festival a clôt le dernier week-end dans le parc de la Mairie avec la Russie en invitée d'honneur et la présence de Gérard DEPARDIEU qui a créé l'événement.

Monsieur HODENT demande donc de voter cette subvention de 5 000 euros pour l'association Ciné d'Hier, qui va encore travailler pour la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement à la fin de l'année, dans le cadre de productions de courts-métrages. Elle va également organiser des événements pour les jeunes des établissements scolaires du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur HODENT présente l'Ensemble Vocal de Paris, présidé par Gérard PEDRAGLIO. Cette association a été créée en 2012 et développe la technique du chant choral, éventuellement accompagnée d'instruments. Elle organise de nombreux concerts de musique classique et des représentations de chant choral dans différents lieux de la capitale. En juin, cette association clôt le festival « 7 en musique » par le motet *Jesu, meine Freude* de Jean-Sébastien BACH.

Monsieur HODENT se félicite de l'action de cette association et de son action pour les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement. Cette seconde subvention s'élève à 2.630 euros.

Monsieur HODENT demande de voter pour les subventions de ces deux associations qui participent à la culture pour les habitants du 7<sup>e</sup>.

Monsieur POZZO di BORGO indique n'avoir pu assister à la clôture du « Festival du 7<sup>e</sup> Art dans le 7<sup>e</sup> », mais il souhaite féliciter Madame le Maire, en particulier du choix de la Russie. Il regrette le *bashing* actuel contre ce pays, et trouve cela inacceptable dans un pays comme la France.

Madame le Maire rappelle que la Mairie souhaitait associer la Russie en cette année 2015 où est fêté le 70<sup>e</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DAC 442**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DAC 449**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**19 – Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE. 2015 DASCO 15**

**20 – Caisse des écoles (7e)-Subvention (910 668 euros) pour la restauration scolaire. 2015 DASCO 25**

**21 – Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (5 754 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2015 DASCO 45**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

Madame le Maire indique regrouper la présentation des trois délibérations suivantes. La première concerne le financement des rythmes scolaires. Madame le Maire indique avoir organisé en mai une réunion avec l'ensemble des parents d'élèves et l'Inspection académique. Toutes les activités et les rythmes scolaires se sont globalement bien déroulés durant l'année scolaire dans le 7<sup>e</sup>. Une demande des parents concerne la possibilité de changement d'activité pour leurs enfants.

Monsieur HODENT souhaite apporter des précisions sur la délibération DASCO 15, dont le montant de la subvention concerne tout Paris. L'association, ArkéoTopia, a du quitter le 7<sup>e</sup> arrondissement pour le 18<sup>e</sup> arrondissement pour des raisons de loyer. Monsieur HODENT regrette ce problème de loyer et de foncier dans le 7<sup>e</sup>.

Madame le Maire rappelle que des subventions de la part de la Mairie de Paris sont prévues pour des associations dont le siège social est en dehors de l'arrondissement, mais dont l'action profite aux habitants du 7<sup>e</sup>.

Monsieur HODENT indique que la réforme des rythmes scolaires est en place dans le 7<sup>e</sup> depuis trois ans, et fonctionne plutôt bien. Les remarques formulées par les parents ont été relayées par Madame le Maire. Concernant la continuité des activités périscolaires, il revient à la Mairie de Paris d'en décider, car il s'agit d'un problème politique global de la Ville de Paris. Globalement, le bilan est plutôt positif dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant la subvention à la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> pour la restauration scolaire, monsieur HODENT souhaite rappeler que, depuis 2012, la subvention de restauration est calculée sur le prix de base de revient réel du nombre de repas primaires estimés pour l'année en cours et du montant des participations familiales sur les repas réellement servis au cours de l'année. Monsieur HODENT signale que la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup> connaît une baisse de cette subvention, liée au fait que la Caisse ne connaît aucun déficit budgétaire.

Madame le Maire indique que rapportée au nombre d'enfants, il s'agit de la plus faible subvention pour tous les arrondissements parisiens.

Monsieur HODENT tient à féliciter la directrice de la Caisse des écoles du 7<sup>e</sup> Madame Claudine PIERSON qui réalise un très bon travail, et qui, d'ailleurs, quittera son poste l'année prochaine, atteinte par la limite d'âge. La mairie est donc en cours de recrutement d'un remplaçant pour la direction de la Caisse des Ecoles du 7<sup>e</sup>.

La deuxième subvention concerne les séjours de vacances Arc-en-ciel. La Caisse des écoles du 7<sup>e</sup> a organisé deux séjours de vacances en hiver et trois séjours de vacances au printemps, et enfin sept en été, dont deux séjours type Arc-en-ciel, soit 432 journées pour 53 enfants. La subvention s'élève à 5.474 euros. Malgré le déficit pour ces séjours de vacances, la Caisse reste bénéficiaire dans ses comptes.

Madame le Maire indique avoir accepté que ce soit déficitaire pour permettre au maximum d'enfants de bénéficier de séjours, mais espère néanmoins pouvoir le résorber, car l'intérêt est d'avoir une offre et un accès aussi large que possible.

Madame EDOU souhaite apporter une précision concernant la subvention pour la Caisse des Ecoles. Il y a en fait eu un trop perçu l'année dernière, et c'est la raison pour laquelle, cette année, le montant est un peu plus faible. Il sera évidemment réévalué l'année prochaine en fonction des critères qui s'appliquent à l'ensemble des Caisses des Ecoles.

Madame le Maire désapprouve cette affirmation : c'est en raison de la bonne gestion que la subvention est réduite.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DASCO 15**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DASCO 25**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2015 DASCO 45**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**22 – Subvention (114.064 euros) et avenant n° 2 passée avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).**  
**2015 DFPE 159**

**23 – Subvention (110.770 euros) et avenant n° 2 à l'association Sainte Agnès pour la halte-garderie Sainte Agnès (7e).** **2015 DFPE 161**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Madame DAUVERGNE indique que l'association La Joannaise du Gros Caillou est une structure créée depuis 2001, avec une capacité d'accueil de 25 enfants dans ses locaux situés 92 rue Saint-Dominique. Pour l'année 2015, il est proposé de signer un avenant n° 2 à la convention qui fixe la subvention municipale pour l'année 2015, l'engagement de l'association à réaliser pour cette même année un taux d'occupation et un taux de fréquentation. Après étude du budget présenté pour 2015, il est proposé de fixer la subvention à 114.064 euros.

Madame DAUVERGNE rappelle que ces deux haltes-garderies participent chaque année à toutes les commissions crèches et qu'elles sont très utiles aux familles du 7<sup>e</sup>. Elles sont très dévouées pour essayer de rendre la vie plus simple aux parents.

Madame le Maire souligne que le 7<sup>e</sup> arrondissement détient le taux d'occupation des crèches le plus élevé de Paris.

Madame DAUVERGNE indique avoir mené un gros travail sur l'occupation des crèches, avec un point mensuel sur leur situation, et une liste d'attente ouverte en permanence. Ainsi, chaque mois, si une place se libère, elle est remplacée.

Concernant l'association Sainte Agnès, il s'agit de signer un avenant n° 2 qui fixe la subvention municipale pour l'année 2015, et l'engagement pour l'association à réaliser un taux d'occupation et un taux de fréquentation. Cela concerne là 26 enfants. Après étude du budget pour 2015, il est proposé de fixer la subvention à 110.770 euros. Madame DAUVERGNE est favorable à ces deux délibérations.

Monsieur HODENT rappelle que la mairie dispose d'une liste d'enfants qu'il est possible d'inscrire dans les classes de petite section de maternelles dès 3 ans, ce qui permet de libérer de nouvelles places de crèche, permettant une gestion au plus serré.

Madame le Maire rappelle les difficultés rencontrées depuis la fin de la mandature précédente avec la fermeture de la crèche La Providence pour travaux. Avec l'inspection d'académie, il a été possible de scolariser des enfants de 2 ans et demi et plus pour conserver davantage de places en crèche. L'arrondissement est en flux tendu pour le placement et l'accueil d'enfants en crèche, ce qui permet d'avoir un taux d'occupation extrêmement élevé.

Monsieur BERNARD indique que comme la crèche la Providence, la Halte garderie Sainte Agnès s'engage dans un grand programme d'accès PMR, pour faciliter l'accès aux enfants qui pourraient être handicapés.

Madame DAUVERGNE indique, concernant la crèche la Providence, avoir affecté les places lors de la dernière commission du 21 mai, pour la rentrée prochaine, au 15 septembre. Les durées de travaux seront tenues pour que la crèche La Providence puisse ouvrir en début d'année scolaire, pour faciliter la vie des parents des enfants du 7<sup>e</sup>, avec 75 berceaux.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2015 DFPE 159**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2015 DFPE 161**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

## Questions diverses

Monsieur LE ROUX souhaite apporter une précision concernant le cinéma La Pagode évoqué en début de séance. Il indique que le jugement a été rendu le 9 décembre 2014 par le tribunal de grande instance de Paris, 18<sup>e</sup> Chambre, 1<sup>ère</sup> section, et dont la Présidente était Madame Isabelle ROHART-MESSAGER.

Madame le Maire indique s'être adressée au greffe suivant ces indications qui avaient été indiquées à son cabinet. Le greffe a répondu que la décision évoquée n'existait pas. C'est pour cette raison que madame le maire a souhaité consulter monsieur LE ROUX, dans la mesure où la décision du Tribunal n'était pas confirmée, s'il souhaitait que ce soit inscrit au procès-verbal. Madame le Maire rappelle le conflit qui oppose la propriétaire et le gérant du cinéma La Pagode. Elle indique n'avoir aucun intérêt à prendre un parti plutôt qu'un autre, même si des affinités existent avec les deux. Madame le Maire ne souhaitait pas que ce soit inscrit publiquement que quelqu'un est condamné alors qu'il ne l'est pas, pour ne pas s'exposer à une procédure diffamatoire.

Madame le Maire rappelle que les deux parties sont encore en conflit. Une réunion de conciliation n'a pas fonctionné. En tant que Maire du 7<sup>e</sup>, madame le Maire ne souhaite pas attiser ce conflit, car c'est le seul cinéma dont dispose le 7<sup>e</sup> arrondissement, et qu'il reste une institution.

Madame le Maire donne quelques dates avant de donner la parole aux élus.

Les prochains Conseils de quartier :

- 18 juin à 18h30 à la Mairie
- 23 juin à 18h30 à la Maison des Associations

Le lundi 6 juillet se tiendra une réunion publique d'information et de consultation sur la fermeture des voies sur berges rive droite. Madame le Maire indique avoir formulé une demande par écrit, souhait commun de Monsieur LE ROUX et de madame le Maire, sur l'évaluation et l'impact de la fermeture des voies sur berges rive gauche, sans aucune réponse pour le moment.

Une enquête publique pour le projet COVEA Immobilier avenue de Breteuil/Villa de Ségur sera lancée entre le 29 juin et le 31 juillet. Le projet COVEA Immobilier a été précédé de nombreuses réunions à la Mairie, et le promoteur a renoncé à plus de 8.000 m<sup>2</sup> de droit à construire. Il a répondu à environ 80 à 90 % des doléances et des demandes des habitants. Quelques demandes demeurent, mais il n'est pas possible de répondre à tous les problèmes individuels. Les permanences en mairie de la commission d'enquête s'ouvrent le 29 juin de 09h00 à 12h00, puis se poursuivent le 02 juillet de 16h30 à 19h30, le 08 juillet de 14h00 à 17h00, et le 25 juillet de 09h00 à 12h00.

Madame Philippine HUBIN souhaite indiquer que ce 15 juin a eu lieu le premier comité de pilotage du Conseil local de santé mentale instauré dans le 7<sup>e</sup>. Deux groupes de travail ont émané de cette réunion, qui concernait l'autisme chez les enfants : ils doivent faire un état des lieux des dispositifs qui existent dans l'arrondissement pour aider les familles d'enfants atteints par cette maladie. Le deuxième groupe de travail concernera la question de l'isolement et de l'addiction chez les personnes âgées. Une réunion bilan se tiendra en décembre. Et tous les habitants seront invités à l'assemblée plénière qui aura lieu en 2016.



Madame GAUDE souhaite annoncer l'ouverture de la Semaine du « Bac sucré », du mardi 16 jusqu'au dimanche 21 juin. Cela se tient toute la semaine, dans la rue du Bac, il y a 17 participants dont des chocolatiers, pâtisseries, etc.

Monsieur Olivier LE QUERE souhaite indiquer les projets retenus dans le cadre du budget participatif. Cinq projets ont été retenus, dont un « parisiannisé », indiqué durant la séance du conseil concernant le carrefour Sèvres/Babylone.

Les projets retenus sont :

- Verdir la Maison des Associations par une quarantaine de jardinières type balconnières ;
- Des ruches sur le Champ de Mars, au nombre maximum de 3 ;
- Aménager le carrefour Sèvres-Babylone ;
- Installer des ralentisseurs avenue Joseph Bouvard sur le Champ de Mars, qui permettront de pouvoir traverser en toute sécurité, que ce soient les joggeurs, les mamans avec poussettes, les touristes ou les passants ;
- Aménager la cour de l'école de l'avenue de la Motte-Picquet.

Madame le Maire a souhaité réunir cette commission consultative sur le budget participatif, composée d'élus et des conseillers de quartier, qui a voté démocratiquement.

Monsieur POISSON rappelle que le 17 juin, aura lieu le lancement de l'Été solidaire à la Maison des Associations, opération d'échanges très importante pour l'arrondissement. Le 24 juin, à 18h30, à la Mairie, auront lieu une rencontre et une séance de dédicace avec Anne-Isabelle TOLLET, journaliste très engagée dans la libération de la jeune Asia BIBI au Pakistan.

Madame EDOU souhaite revenir sur la commission consultative qui s'est réunie sur le budget participatif. C'est une commission consultative avant la décision du Maire d'arrondissement qui retient les projets qui seront soumis au vote des citoyens. Il y avait une dizaine de projets, et madame EDOU regrette que tous les projets n'aient pas été retenus pour être soumis au vote des citoyens et des habitants, parce que c'est l'esprit du budget participatif. Madame EDOU félicite toutefois madame le Maire d'avoir réintégré le projet de l'école de l'avenue de la Motte-Picquet.

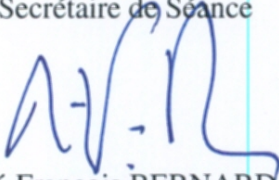
Monsieur LE QUERE rappelle que cette commission était appelée à prendre ses responsabilités, c'est-à-dire émettre des votes, qui ont été établis démocratiquement. Contrairement à certaines choses qui ont été écrites sur les réseaux sociaux, il n'y a pas que les élus de droite qui ont voté, il y a aussi des conseillers de quartier. Monsieur LE QUERE indique que ce n'était pas une commission vouée à retenir tous les projets sans distinction.

Madame EDOU estime que l'esprit du budget participatif n'a pas été respecté.

Madame GAUDE rappelle que le budget alloué au budget participatif était de 100.000 euros abondés d'1 euro pour 1 euro par l'Hôtel de Ville, soit un montant de 200.000 euros au total. Si les dix projets présentés avaient été retenus, le montant global aurait demandé 1,7 million d'euros.

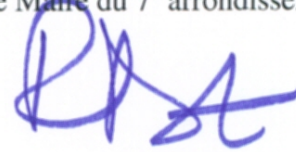
L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H37.

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Rachida DATI